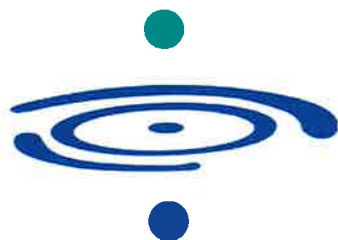


et pour l'exécution de cette motion adoptée par les deux chambres du Parlement fédéral, la Suisse devrait dénoncer la Convention de Berne afin de pouvoir formuler les réserves utiles en cas de nouvelle ratification. Le Conseil fédéral a décidé de mettre provisoirement en suspens la mise en œuvre de cette motion. Il espère que le projet de révision de la loi fédérale, la modification de l'ordonnance sur la chasse et le plan loup calment les ardeurs car, selon le gouvernement fédéral, la révision de la loi permet de transposer dans les faits la préoccupation centrale de la motion Fournier, à savoir rétrograder le statut de protection du loup. Il n'en demeure pas moins que la Convention de Berne ne peut pas être modifiée par une loi fédérale suisse et que le loup reste classé dans la catégorie des espèces strictement protégées. En ce qui concerne la motion Imoberdorf et Rieder, le Parlement fédéral a confirmé par deux fois qu'il ne souhaitait pas classer le loup parmi les espèces pouvant être chassées.



Les chances que cette motion aboutisse, tout comme les chances de succès final de l'initiative parlementaire acceptée par le Grand Conseil valaisan en novembre 2014, sont quasi nulles.



Selon AQUA NOSTRA VALAIS, la révision de la loi fédérale ne répond ni aux attentes des éleveurs ni aux souhaits des chasseurs. AQUA NOSTRA VALAIS va donc demander à AQUA NOSTRA SUISSE de bien vouloir faire part de cette position lors de la procédure de consultation en cours et de solliciter le renvoi du projet au Conseil fédéral.

*Aqua Nostra Valais, Charly Sierro,
Membre du Comité*

Devenez membre D'AQUA NOSTRA

Faites-nous connaître à vos amis et connaissances. Des informations complètes sur l'actualité politique fédérale peuvent être consultées sur le site www.aquanostra.ch.



AQUA NOSTRA SUISSE
Monbijoustrasse 14, Postfach 5236
3001 Berne

Bulletin d'information N°1 - Octobre 2016

AQUA NOSTRA VALAIS

AQUANOSTRA
CP 2055 · 1950 Sion 2



EDITORIAL

Assemblée générale 2016

Madame, Monsieur, Chers Membres,

Le comité d'AquaNostra Valais est heureux de vous convier à l'assemblée générale de notre association, le 8 novembre prochain, à 19h00, dans les locaux d'Air Glacier.

Vous l'aurez certainement remarqué, il n'y a pas eu d'assemblée générale organisée en 2015, et le comité vous doit quelques explications à ce propos.

Il va de soi que les élections fédérales ont eu quelques conséquences sur les activités de votre comité qui comptait plusieurs candidats très engagés. Par ailleurs, un certain nombre de dossiers que nous envisagions de traiter – LAT, Lex Weber, retour des concessions hydrauliques – étaient à ce moment là en suspens et il nous était impossible de vous apporter une assemblée avec du contenu sur ces questions.

Cette situation, regrettable, sera corrigée lors de notre prochaine assemblée. Nous nous réjouissons de vous présenter les prochaines activités de

votre association, en évoquant l'actualité politique cantonale et fédérale, en particulier la question de l'aménagement du territoire. Nous aurons la chance d'accueillir notre nouveau conseiller aux Etats, M. Beat Rieder, qui est très engagé sur des sujets importants pour notre association.

Enfin, ce sera naturellement l'occasion de nous revoir, les combats d'Aqua-Nostra Valais sont plus que jamais au cœur de l'actualité face à un monde de plus en plus axé sur des slogans verts, oubliant que la prospérité n'est pas acquis, en particulier pour les régions périphériques comme la nôtre.

En me réjouissant de vous voir nombreux lors de notre prochaine assemblée générale, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Membres, à l'expression de mes cordiales salutations.

Philippe Nantermod, président



Convocation à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur, Chers Membres,

Le Comité d'Aqua Nostra Valais est heureux de vous convier pour l'assemblée générale ordinaire le

**mardi 8 novembre 2016
à 19h00**

**à la maison du sauvetage
François-Xavier Bagnoud (Air Glacier), à Sion**

L'ordre du jour retenu est le suivant ?:

1. Mot de bienvenue
2. Rapport d'activités
3. Comptes 2014 - 2016
4. Budget
5. Programme d'activités et sujets d'actualité
6. Prise de position concernant la LcAT
7. Divers

Conférence de M. le conseiller aux Etats Beat Rieder

APPEL AUX COTISATIONS

Vous trouverez dans ce numéro de la newsletter d'AquaNostra un bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter de la cotisation 2015 à votre association, essentielle pour la bonne continuation de nos activités.

Montants:

Individuel:	CHF 25.-
Famille:	CHF 50.-
Soutien:	CHF 100.-
Société:	CHF 200.-

Merci de votre générosité et de votre soutien!

Si vous en avez la possibilité, utilisez de préférence le système électronique de votre banque (e-banking) pour votre paiement.

Le caissier vous en remercie.

CCP 17-586 804-0,
IBAN: CH05 0900 0000 1758 6804 0



Grands Prédateurs Evolution

Si la question des grands prédateurs occupe constamment la scène politique cantonale et nationale et alimente régulièrement les médias, elle préoccupe la population suisse et particulièrement les milieux hautement concernés, notamment les éleveurs et les chasseurs. Le parlement fédéral s'est vu confronté au dépôt de plusieurs motions ou initiative cantonale tendant à permettre la régulation du lynx et du loup, ceci dans le but de promouvoir une meilleure coexistence entre ces prédateurs et la population des régions de montagne.

Ces interventions parlementaires ont eu pour effet de négliger l'application de la motion Fournier qui exigeait du Conseil fédéral une dénonciation de la Convention de Berne étant donné que le Comité permanent de ladite convention avait refusé d'accepter une réserve de la Suisse pour que le loup puisse être chassé dans notre pays. Le Conseil fédéral a modifié l'Ordonnance fédérale sur la chasse et les plans loup et lynx en attendant la mise en œuvre d'une modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Ou en sommes-nous aujourd'hui?

Le loup poursuit sa conquête du territoire suisse et après les Grisons, le Valais peut s'enorgueillir de la présence d'une meute dans un alpage de la région haut valaisanne d'Eischoll. Cette nouveauté a son importance puisqu'elle modifie fondamentalement les possibilités d'actions de l'Etat du Valais. En effet, le plan loup et l'Ordonnance fédérale sur la chasse imposent des critères d'autorisation de tir différents s'il y a existence ou

non d'une meute. L'autorisation de tir délivrée par le Conseil d'Etat a d'ailleurs fait l'objet d'une objection des organisations écologiques prétextant que les dégâts avaient été occasionnés par un loup probablement membre d'une meute en formation. C'est dire que l'autorité cantonale devient, dès l'apparition d'une meute, à nouveau sous la tutelle de l'Administration fédérale pour ce qui est de la délivrance des permis de tirer le loup. Le projet de modification de la loi fédérale a été mis en consultation le 24 août 2016. Selon le rapport explicatif du Conseil fédéral, le projet constitue la mise en œuvre de la motion du conseiller aux Etats Stefan Engler. Cette intervention parlementaire sera donc classée si la révision légale se confirme par son entrée en vigueur.

Mais qu'apporte effectivement le projet de modification de la loi en ce qui concerne la question des grands prédateurs?? Si la révision prend effet telle que proposée, les cantons pourront, après avoir consulté l'Office fédéral de l'environnement, prévoir des interventions dans les populations d'espèces protégées pour lesquelles le Conseil fédéral a autorisé la régulation sur le principe. Cependant, ces interventions ne doivent pas mettre en danger l'effectif de la population concernée. Elles doivent par ailleurs être nécessaires pour la protection des biotopes ou la conservation de la diversité des espèces et pour la prévention d'importants dégâts ou un danger concret pour l'homme, et ceci à condition que des mesures de protection raisonnables ne permettent pas d'obtenir des résultats. Les populations importantes de loups peuvent être régulées du 3 janvier au 31 mars. Reste à déterminer la notion de population importante. Et la motion Fournier?? En l'état actuel